

VOTER

Photo n°1

Document n°1



En démocratie, l'exercice fondamental de la citoyenneté politique est le vote par lequel le peuple souverain choisit ses représentants. C'est dans ce cadre que les partis politiques, librement constitués, concourent à l'expression du suffrage universel. La liberté du vote appelle d'autres libertés : de réunion, d'association, d'opinion, d'expression et d'information. La guirlande des panneaux des candidats, en période de campagne électorale, est un spectacle familier dans toutes les communes.

Raymond Depardon/Magnum
Samedi 23 avril 1988 à 7h30,
canal Saint-Martin, Paris

Document n°2 LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Décret du 5 mars 1848.

“Le suffrage sera universel et direct sans la moindre condition de cens”.

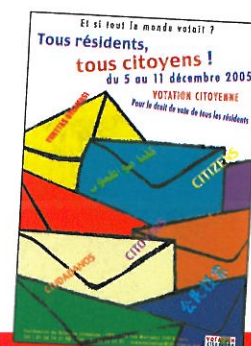
Document n°3 LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

Extrait de l'ordonnance du 21 avril 1944.

“Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes”.

Document n°4 LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

Campagne “Votation citoyenne” lancée par un collectif d'associations en 2002 sur le droit de vote des étrangers résidant de façon régulière en France.



POUR VOUS AIDER À ANIMER

Cette séance peut se dérouler selon le fil conducteur suivant proposé ci-après autour de quatre temps essentiels :

L'analyse de l'image (document N°1) - L'étude du document N°2 - L'étude du document N°3
L'étude du document N°4

Activité 1 : analyse de l'image du document N°1

Nous proposons ci-après une suggestion d'analyse de l'image de cette photographie dans laquelle différents éléments que l'on peut repérer sur l'image sont imprimés en gras et les concepts élémentaires d'analyse d'image qui permettent d'en proposer une lecture sont en italique.

Le photographe

Né en 1942 à Villefranche sur Saône (Rhône), Raymond Depardon fait ses premières photos dans la ferme familiale. En 1956, il débarque à Paris comme "paparazzo" et publie son premier photo-reportage en 1960. Il couvre ensuite les guerres d'Algérie et du Viêt-Nam.

Raymond Depardon poursuit parallèlement une carrière de cinéaste avec notamment en 1980 : "Dix minutes de silence pour John Lennon", en 1985 : "Une femme en Afrique", en 1990 : "La captive du désert", en 1994 : "Délits flagrants" et en 2004, "10^{ème} Chambre - Instants d'audience".

Un des traits les plus caractéristiques de l'œuvre photographique de Raymond Depardon est sa revendication de la subjectivité du photographe. (voir parallèle avec Hiem-Lam Duc/Vu Fiche n° 10 Etre soigné qui, lui, refuse cette subjectivité).

Suggestion d'analyse

Les **panneaux électoraux** sont le symbole du droit de vote. A chaque campagne électorale, ils fleurissent. On peut noter que le photographe, Raymond Depardon, a choisi un cadre vide et triste, presque inhumain.

Seul **un jeune homme** passe ; il ne semble pas s'intéresser aux panneaux électoraux. Est-il trop jeune ou le photographe a-t-il voulu souligner le désintérêt croissant de citoyens pour les campagnes électorales ?

On ne voit sur les panneaux que des **noms et des visages** : ni texte, ni slogan. De plus, alors que la campagne électorale représentée ici est celle des élections présidentielles de 1988, une date politique relativement ancienne, on reconnaît **les photos** de responsables politiques qui sont toujours présents aujourd'hui dans la vie politique française. Est-ce le signe de la difficulté du monde politique à se renouveler ?

On peut aussi compter **9** panneaux électoraux et **une seule femme candidate** : Arlette Laguiller.

Le photographe a choisi de représenter les panneaux électoraux en les plaçant au centre de la photo comme une ligne qui barre l'image. Devant, **une rue** déserte et, à l'arrière plan, **une rangée d'immeubles**. Les personnalités politiques semblent tourner le dos à la cité. Là aussi, cela interroge sur l'intention du photographe.

Point de vue

En photographiant cette barre d'immeubles, Raymond Depardon a sans doute voulu représenter la part que les citoyens sont censés prendre par leur vote aux choix politiques. Par leur vote, les citoyens sont invités à décider des choix dans la cité. En l'occurrence, les immeubles représentent un habitat relativement dégradé. En fonction des professions de foi des un(e) et des autres et des déclarations électorales, les citoyens peuvent choisir des candidats qui proposent d'autres politiques publiques en matière de logement et d'urbanisme.

Les mots "cités" et "politiques" sont des mots intéressants à analyser :

- ce sont les cités grecques de l'Antiquité, en particulier Athènes qui ont inventé la vie politique au sens où nous la comprenons aujourd'hui.

- le mot politique vient d'ailleurs du mot grec polis qui veut dire cité mais aujourd'hui la "cité" désigne plus souvent un quartier dont les habitants se sentent membres d'une sorte de communauté : ils ont une histoire commune, quelle que soit leur origine, ils vivent les mêmes difficultés, ils ont souvent les mêmes réactions devant la vie.

Appartenir à une « cité » ne devrait jamais signifier qu'on est exclu de la Cité, c'est-à-dire de la société et de la citoyenneté. La démocratie ne peut vivre que si tombent les barrières des discriminations et de l'enfermement dans les inégalités : pas de citoyenneté politique sans citoyenneté sociale si nous voulons que la Cité soit celle de tous.

Activité 2 : étude du document N°2

Le suffrage universel

En 1848, les Républicains issus de la toute jeune Seconde République ont proclamé le suffrage universel. C'est le décret du 5 mars 1848. Pourtant, seuls les hommes avaient le droit de voter.

C'est cependant une grande avancée démocratique. Tous les Français âgés de 21 ans peuvent voter. Le nombre des électeurs est passé de 250 000 à plus de 9 millions. En effet, jusqu'alors le vote était censitaire, seuls les plus riches, les propriétaires qui payaient le cens, votaient. Les autres vivant seulement de leur "labeur" n'étaient pas considérés comme des citoyens. Ils n'étaient pas en situation d'exercer un choix libre pour décider de la vie de la Cité.

Activité 3 : étude du document N°3

Le droit de vote des femmes

La France n'est pas le seul pays à avoir réduit l'universel au masculin, c'était généralisé. Une seule exception : les femmes corses votaient dès le XVI^{ème} siècle, droit qui leur fut retiré après l'annexion française. La France fut l'un des derniers pays démocratiques à reconnaître le droit de vote aux femmes. Dès 1869, les femmes obtiennent le droit de vote au Wyoming, suivies par les Néo-zélandaises en 1893, les Australiennes en 1902, les Finlandaises en 1906 et les Norvégiennes en 1912. Les Suissesses n'ont obtenu ce droit qu'en 1972 et les Koweïtiennes en 2005.

Le 29 avril 1945, les femmes françaises votent pour la première fois aux élections municipales. Les votes masculins et féminins se sont rapprochés. Les femmes votent cependant moins pour l'extrême droite.

Malgré la loi sur la parité politique votée en juin 2000, les femmes restent largement sous-représentées en politique mais de nombreuses femmes sont cependant devenues conseillères municipales. Elles ne représentent que 6,7 % des maires de communes de plus de 3 500 habitants. Ces femmes peuvent constituer un vivier pour accéder à d'autres mandats politiques empêchant certains de dire qu'il n'y a pas de femmes candidates aux élections.

En 2005, la France figurait au 74^{ème} rang des pays pour la représentation des femmes en politique (21^{ème} sur 25 en Europe).

La conquête du droit de vote par les femmes en France :

- 1789, Nicolas de Condorcet se prononce en faveur du droit de vote féminin.
- 1871, l'éphémère Commune de Paris reconnaît les droits politiques des femmes.
- 1919, la Chambre des députés se prononce pour les droits politiques intégraux des femmes. Cette proposition est refusée par le Sénat.
- 1925, la ville de Bobigny élit Marthe Tesson adjointe au maire mais une loi de janvier 1926 enlève toute responsabilité aux femmes dans les conseils municipaux.
- 1936, Cécile Brunsvich, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie sont nommées sous-secrétaires d'Etat dans le gouvernement du Front populaire alors qu'elles ne sont toujours pas électrices.
- 1944, l'ordonnance du 21 avril, signé par le général de Gaulle, donne enfin le droit de vote aux femmes.

Activité 4 : étude du document N°4

Le droit de vote des étrangers

Les étrangers résidant en France dans des conditions régulières, travaillent, payent des impôts et des cotisations sociales. Ils peuvent voter aux élections de parents d'élèves, aux élections prud'homales (désignant les représentants salariés et employeurs dans les conseils de prud'hommes qui jugent des conflits du travail), dans les comités d'entreprise. Depuis 1981, ils participent librement à la vie associative. Autrement dit, ils participent à la vie économique et sociale du pays et contribuent largement à sa richesse nationale.

Mais ils n'ont pas le droit de vote aux élections politiques, ils n'ont pas le droit de participer au choix de ceux qui nous gouvernent, de ceux qui décident des choix politiques et de l'utilisation des impôts. Pas plus au plan national que local.

Depuis une trentaine d'années, des associations dont la Ligue des droits de l'Homme, militent pour la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections. De nombreuses campagnes ont été lancées dont la plus récente, la campagne "votation citoyenne", renouvelée chaque année, a permis à 60 000 personnes de s'exprimer. Certaines communes, notamment en

Seine-saint-Denis, ont décidé d'organiser des consultations plus officielles, s'appuyant sur les listes électorales et permettant aux étrangers résidant sur leur territoire de voter.

Aujourd'hui, plus de 56% des Français se prononcent en faveur de ce droit de vote.

A l'inverse, les ressortissants des pays membres de l'Union européenne, eux, peuvent voter. Il y a une discrimination entre les Européens et les autres étrangers vivant en France. Or, de nombreux pays européens ont déjà accordé ce droit de vote à tous les étrangers qui vivent sur leur territoire. La France risque donc d'être un des derniers pays européens à accorder ce droit comme pour les femmes.

Pourquoi donc maintenir les résidents étrangers non communautaires à l'écart du droit de vote en France. Leur reconnaître ce droit, c'est prendre acte d'une citoyenneté qu'ils ne cessent d'affirmer par leur activité quotidienne. Pour prendre en compte ces réalités, il faut passer d'une citoyenneté attachée à la nationalité à une citoyenneté de résidence.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Quelques références bibliographiques

- *La devise de ma République* - Alain Serres et Olivier Tallec - Rue du monde - 2002.
- *Les Clés du citoyen : participer à la vie politique - agir avec les autres Guide pratique* - Clés de l'actualité-CIDEM - Edition annuelle - 2006.
- *Le civisme à petit pas* - Sylvie Girardet et Claude Lapointe - Actes SUD Junior - Décembre 1997.
- *Mon premier livre de citoyens du monde* - Bernard Epin et Serge Bloch - rue du monde - 2000.
- *Introduction aux droits de l'Homme* - Syros Jeunesse - 2003.
- *Déclaration universelle des droits de l'Homme* - Daniel Guyot et Dominique Ehrhard - Le cherche midi éditeur - 1994.

Quelques sites de référence :

- www.lah-france.org
- www.vie-publique.fr
- www.cidem.org
- www.assemblee-nationale.fr - (www.assemblee-nationale.fr/histoire/femmes/citoyennete_politique.asp)
- www.senat.fr - (suivre connaître le Sénat - histoire - actualité du passé)
- www.observatoire-parite.gouv.fr
- www.islamlaicite.org
- http://jeanbauberotlaicite.blogspot.com
- www.laicite-laligue.org

POUR OUVRIR D'AUTRES PISTES

- Les libertés politiques ne se limitent pas au droit de vote, on peut aussi traiter de :
 - . la liberté d'association,
 - . la liberté d'expression,
 - . la liberté religieuse.
- On peut aussi poursuivre la réflexion en faisant un lien avec la fiche n° 2 Faire grève

POUR T'AIDER À COMPRENDRE L'ESSENTIEL...

fiche de l'élève

Questions sur le document N°2

① Que signifie voter ? A quoi sert le droit de vote ?

.....

② Depuis quand dit-on en France que le suffrage est universel ? Que signifie ce mot ?

.....

③ Qui a-t-on écarté de ce droit à l'origine ? Pourquoi ?

.....

Questions sur le document N°3

④ Depuis quand les femmes ont-elles le droit de vote ?

.....

⑤ Pourquoi, à ton avis, les femmes, pendant si longtemps, n'ont-elles pas eu le droit de voter ?

.....

⑥ Pourquoi, à ton avis, si peu de femmes ont-elles des mandats politiques ? Cela te paraît-il normal ?

.....

Questions sur le document N°4

⑦ Pourquoi écarte-t-on les étrangers du droit de voter aux élections politiques ? Cela te paraît-il normal ?

.....

⑧ Pourquoi certains Européens ont-ils le droit de voter ?

.....

⑨ Dans certaines familles, les enfants ont le droit de voter et pas les parents ? En connais-tu ? Sais-tu pourquoi ?

Cela te paraît-il normal ?

.....

.....

.....



Ligue des droits de l'Homme

138 Rue Marcadet • 75018 Paris
Tél : 01 56 55 51 00 • Fax : 01 42 55 51 21 • www.ldh-france.org